



Groupement de gendarmerie des ARDENNES
Compagnie de gendarmerie de REVIN



VILLE DE GIVET

LES 10 RÈGLES D'OR POUR EVITER UN CAMBRIOLAGE

Vos vacances ou une absence de quelques jours approchent. Prenez quelques précautions pour assurer la sécurité de vos biens. Outre l'achat d'une alarme, les conseils suivants peuvent vous éviter une désagréable surprise.

1. Les visiteurs

N'ouvrez pas la porte aux démarcheurs ou enquêteurs, sans avoir demandé à vérifier leur identité professionnelle, au préalable.

2. Le répondeur téléphonique

Si vous vous absentez pour quelque temps, évitez de laisser un message trop précis sur votre répondeur. Informés de la durée de votre absence, les cambrioleurs sauront quand agir sans risque.

3. Les fenêtres

Les fenêtres du rez-de-chaussée sont particulièrement vulnérables. En maison individuelle, six cambrioleurs sur dix s'introduisent par là. Si vous ne voulez pas vous astreindre à fermer en permanence les volets, équipez-les de barreaux solides ou de vitres anti-effraction.

Pensez aussi aux fenêtres accessibles du toit, à celles qu'un tuyau de descente d'eau ou un arbre proche pourraient permettre d'atteindre, au soupirail de la cave.

4. Appentis et outils

Mieux vaut éviter de fournir aux cambrioleurs des outils pour leur faciliter la tâche : si vous conservez une échelle à l'extérieur de la maison, fixez-la sur un support spécial et verrouillez-la avec un cadenas. Il est en effet très facile de pénétrer dans une maison par le toit, en soulevant quelques tuiles. Mettez également sous clé tous vos outils de jardin.

5. La porte de garage

S'il est attenant à la maison, ses grandes portes peuvent représenter un point faible : veillez à bien les défendre et équipez systématiquement la porte de communication d'une serrure de sécurité.

6. Vos clés

Ne mentionnez jamais votre adresse sur votre porte-clés. En cas de perte ou de vol d'un sac à main ou de papiers portant votre adresse, faites immédiatement changer toutes vos serrures et n'acceptez pas de rendez-vous à l'extérieur si on vous téléphone qu'on les a retrouvés... Cela peut être une ruse pour vous faire sortir de chez vous et en profiter pour s'y introduire.

7. La porte d'entrée

C'est le plus souvent par là qu'on pénètre chez vous (surtout si vous habitez en appartement). Vérifiez l'état et la composition du panneau de la porte. Un blindage

est la meilleure sécurité contre ce type d'agression, mais une bonne serrure, des renforts de paumelles et des cornières anti-effraction sont déjà une bonne protection.

8. Bijoux et objets de valeur

Méfiez-vous des cachettes trop classiques. Enfermez papiers et objets de valeur dans un coffre, chez vous ou à la banque.

9. La boîte aux lettres

Débordant de courrier et de prospectus, elle signale votre absence à l'œil exercé d'un cambrioleur. Demandez au gardien de conserver votre courrier ou à une voisine de la vider régulièrement.

10. Tatouez vos biens

Si vous voulez dissuader les cambrioleurs d'emporter des objets de valeur (chaîne hi-fi, téléviseur, magnétoscope, appareil photo...), sachez que vous pouvez les faire marquer suivant le même principe que le tatouage des automobiles. S'ils portent un numéro d'identification indélébile, ils deviennent difficilement négociables. Une plaque apposée sur la porte d'entrée avertit les malfaiteurs que vos biens sont marqués et qu'il est donc inutile d'entrer.

UNE PROPOSITION ...

A chaque vacance scolaire, si vous le désirez, la **Gendarmerie Nationale** assure, dans le cadre de ses missions habituelles et lors des patrouilles, des passages à votre domicile durant votre absence.

Pour bénéficier de l'opération "**Tranquillité Vacances**" à votre domicile, veuillez vous rendre à la gendarmerie pour en faire la demande au moins 48 heures avant votre départ.

Ayez aussi un comportement citoyen : repérez tout ce qui peut vous paraître suspect dans votre quartier : personnes et véhicules inconnus. **N'hésitez pas à relever leur numéro minéralogique et à le communiquer à la gendarmerie.**

EN CAS DE CAMBRIOLAGE ...

1. Alerte la gendarmerie et conservez les lieux en l'état pour permettre aux enquêteurs et aux équipes spécialisées dans le judiciaire de relever tous les indices utiles à l'enquête

2. Faites l'inventaire de ce qui a été dérobé

3. Notez tous les éléments sur le ou les auteurs si vous les avez aperçus et sur le ou les véhicules utilisés

4. Déposez plainte par procès-verbal. Il vous sera remis une attestation de dépôt de plainte nécessaire pour votre assurance

5. Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et cartes de crédit dérobés.

6. Si vos clés ont été dérobées, pensez à changer les serrures.